

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 juin 2023

N° CP-2023-5-4-3

N° applicatif 5706

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

CONVENTION AVEC FRANCE ACTIVE ALSACE POUR DEVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE ET ANIMER LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ALSACIEN

Résumé : L'association France Active Alsace soutient le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à l'échelle alsacienne à travers deux actions : le financement de structures ESS et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Dans le cadre de la politique ESS de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement identique à celle de 2022, à savoir 55 200 € pour ces deux actions conduites à l'échelle du territoire alsacien en 2023.

1. L'Alsace, territoire engagé dans l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) recouvre en Alsace 5 551 structures et 70 117 emplois salariés (soit 10 % des emplois salariés). L'Alsace porte ainsi le plus grand nombre de structures à l'échelle du Grand Est.

C'est pourquoi, la Collectivité européenne d'Alsace entend valoriser et promouvoir l'ESS afin de favoriser une économie innovante de proximité et de faciliter l'insertion vers l'emploi, notamment pour les jeunes adultes.

2. France Active Alsace, un acteur majeur de l'ESS en Alsace

L'association France Active Alsace fédère des acteurs publics et privés afin de soutenir le développement d'entreprises solidaires et inclusives. En cela, elle accompagne les entrepreneurs en phase de création et ceux plus engagés dans l'avancement de leur projet.

L'association dispose de deux outils majeurs :

- Un dispositif de financement des structures de l'ESS (en création, en développement, en montée à l'échelle ou en rebond) : expertise approfondie, prêts à moyen et long terme, avances à court terme, garantie de prêt bancaire, levée de fonds et prêt relève solidaire (PRS).
- Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) : diagnostic, accompagnement, expertise et suivi dans la durée des entreprises employeuses de l'ESS.

3. Le partenariat Collectivité européenne d'Alsace et France Active Alsace, véritable levier auprès de l'ESS

- Le dispositif de financement de l'entrepreneuriat l'ESS

En 2022, l'ensemble des activités de conseils, financements et mise en réseau des structures de l'ESS a permis de **soutenir 55 structures de l'ESS en Alsace** et a contribué à la **création ou la sauvegarde de 709 emplois** (ETP) avec un total de plus de 3M € engagés en prêts et avances, 900 000 € en garanties de prêts bancaires et 50 000 € en levée de fonds sous forme de primes.

Ces 3 millions d'euros ont permis de faire levier sur la mobilisation complémentaire de près de 7 millions d'euros de financements cumulés pour les projets alsaciens de l'économie sociale et solidaire.

De plus, **13 structures** ont été accompagnées et expertisées dans le cadre du **PRS** (prêt relais solidaire) **en Alsace**. 6 structures en difficulté ont pu bénéficier d'un total de 300 000 € de financement mis en place sur 2022 pour le maintien de 217 ETP.

Les projets financés relèvent en majorité des champs de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace : Insertion et inclusion de personnes éloignées de l'emploi, aide aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, action sociale et enfance.

- Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

L'année 2022 a été marquée par une demande accrue des structures en appui conseil sur des champs diversifiés : culture, action sociale, solidarité, insertion et environnement. Les thématiques récurrentes d'accompagnement portent sur la consolidation du modèle économique et l'organisation interne, et des difficultés structurelles.

Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace a permis d'avoir un effet levier avec les autres partenaires financeurs ; en 2022, **24 structures** ont bénéficié d'un accompagnement pour un montant total de 103 699 €. Ainsi, ce sont **622,72 ETP** (hors contrats aidés et contrats à durée déterminée d'insertion) qui ont pu être consolidés.

Il est à rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace participe aux comités d'appui du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ceci lui permettant d'être connectée concrètement à l'évolution de l'ESS sur le territoire alsacien.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace renouvelle son soutien à l'association France Active Alsace en lui attribuant une subvention de fonctionnement pour un montant total de 55 200 € pour l'année 2023, soit 27 600 € pour les actions d'aides aux financements de l'Économie Sociale et Solidaire et 27 600 € pour le dispositif local d'accompagnement (dont 19 600€ pour le fonds d'ingénierie pour l'accompagnement et 8 000 € pour contribuer au fonctionnement des 4 chargés de mission DLA France Active Alsace).

Les modalités de versement de cette subvention seront formalisées dans la convention partenariale et financière, jointe en annexe, qui sera signée par la Collectivité européenne d'Alsace et l'association France Active Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 55 200 euros à l'association France Active Alsace au titre de l'année 2023, en versant un acompte de 50 % de la subvention, une fois la délibération de la Commission permanente rendue exécutoire puis le solde suite à l'examen des justificatifs requis,
- D'approuver la convention de subventionnement correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec l'association France Active Alsace et de m'autoriser à la signer.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P153	P153O005	P153E01	T02	323-017-65748-444	55 200 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.